

A.S.A DES BORDES
Mairie
24600 Allemans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 février 2024 à 10h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A des BORDES s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Fabrice GILLAIZEAU

M. AYMARD Laurent est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr AYMARD Laurent, après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr FABRICE GILLAIZEAU, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
AYMARD Laurent

Le Président,
Fabrice GILLAIZEAU



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DES BORDES
Mairie
24600 Allemans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 février 2024 à 10h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A des BORDES s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Fabrice GILLAIZEAU

M. AYMARD Laurent est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de GILLAIZEAU Fabrice, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2023 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :
 - * résultat de l'exercice : 14 721.62 €
 - * résultat antérieur : 42 009.59 €
 - * TOTAL A AFFECTER : 56 731.21 €
- le besoin de financement de la section d'investissement :
 - * solde d'exécution cumulé : €
 - * solde des restes à réaliser : €
 - * Total du BESOIN DE FINANCEMENT : 0 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : €
- * affectation complémentaire en "réserves" :€
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 : 56 731.21 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,
AYMARD Laurent

Le Président,
Fabrice GILLAIZEAU

A.S.A.
"Les Bordes"
24600 ALLEMANS

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DES BORDES
Mairie
24600 Allemans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 février 2024 à 10h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A des BORDES s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Fabrice GILLAIZEAU

M. AYMARD Laurent est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Fabrice GILLAIZEAU, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.


Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention :0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2023 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
AYMARD Laurent



Le Président,
Fabrice GILLAIZEAU



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DES BORDES
Mairie
24600 Allemans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 février 2024 à 10h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A des BORDES s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Fabrice GILLAIZEAU

M. AYMARD Laurent est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_4
Objet : Vote du Budget Primitif 2024

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Fabrice GILLAIZEAU, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2024, Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel. Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2024

D'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
AYMARD Laurent



Le Président,
Fabrice GILLAIZEAU



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DES BORDES
Mairie
24600 Allemans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 février 2024 à 10h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A des BORDES s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Fabrice GILLAIZEAU

M. AYMARD Laurent est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Fabrice GILLAIZEAU, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2024.

Mme DUSSAUD propose aux membres du syndicats de rajouter la prestation DT/DICT aux prestations déjà réalisées par l'ADHA24.

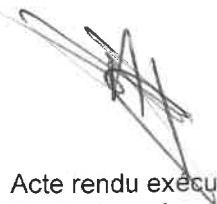
Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

- DE REFUSER la convention DT/DICT
- D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24
- De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
AYMARD Laurent



Le Président,
Fabrice GILLAIZEAU



A.S.A
"Les Bordes"
24600 ALLEMANS

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DES BORDES
Mairie
24600 Allemans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 février 2024 à 10h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A des BORDES s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Fabrice GILLAIZEAU

M. AYMARD Laurent est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2024

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr FABRICE GILLAIZEAU Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2023 ainsi que le prévisionnel 2024 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2024 :

- charges fixes : 110.00 € / souscription
 - 55 € HT / souscription en mai
 - 55 € HT / souscription en août
- consommation : 0,10 € HT / m³ appel en Novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2024

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
AYMARD Laurent

Le Président,
Fabrice GILLAIZEAU

A.S.A
"Les Bordes"
24600 ALLEMANS

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le
tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, d
d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DES BORDES
Mairie
24600 Allemans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 février 2024 à 10h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A des BORDES s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Fabrice GILLAIZEAU

M. AYMARD Laurent est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_7

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Fabrice GILLAIZEAU Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues.

Modifications = néant

USAGERS		PROPRIETAIRES		Souscription
AYMARD	LAURENT	MAZEAU	ANNICK	7
BROUILLAUD	FABRICE	BROUILLAUD	FABRICE	2
BOUCARD	Emilie	BOUCARD	PHILIPPE ET PIERRETTE	3
BOUCARD	Emilie	GAY	YVON	8
GAEC	DES MICHELIES	CHAUME	HERVE	0
GAEC	DES MICHELIES	GILLAIZEAU	JAMES	0
GAEC	DES MICHELIES	MUDRY	MONETTE	0
GAEC	DES MICHELIES	PORTIER	FRANCOIS	0
GAEC	DES MICHELIES	PEYROU	MONIQUE	0
GAEC	DES MICHELIES	GILLAIZEAU	FABRICE	55
GAEC	DES MICHELIES	LAPRADE	PATRICK	0

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre :0], décide d'approuver la liste des souscriptions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
AYMARD Laurent

Le Président,
Fabrice GILLAIZEAU

A.S.A
"Les Bordes"
24600 ALLEMANS

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DES BORDES
Mairie
24600 Allemans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 26 février 2024 à 10h30

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A des BORDES s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Fabrice GILLAIZEAU

M. AYMARD Laurent est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_8

Objet : Dossier PSR

Madame DUSSAUD informe les membres du syndicat que la région Nouvelle Aquitaine a ouvert un nouveau plan de stratégie Régionale pour financer les projets de modernisation de station à hauteur de 60 %.

Les conditions d'accès actuelles ne permettent pas d'envisager le dépôt de dossier. Des discussions en cours tentent à faire espérer une baisse des conditions d'accès pour faciliter le dépôt de dossier.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre :0], décide :

- De déposer un dossier de modernisation si les conditions d'accès le permettent
- De se réunir ultérieurement pour valider le montant du dossier à déposer.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
AYMARD Laurent




Le Président,
Fabrice GILLAIZEAU



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Liste d'émargement du syndicat

Date : ...26 Janvier 2024...

Nom	Fonction	Pouvoir	Signature
MR AYMARD LAURENT MAISON NEUVE 24320 LUSIGNAC	Membre		
MME BOUCARD Pierrette <i>emilie</i> CHEYTOUT 24600 ALLEMANS	Vice Président		
MR GAY YVON LES BORDES 24600 ALLEMANS	Membre		
MR GILLAIZEAU FABRICE LES MICHELIES 24600 ALLEMANS <i>494 rte des papillans.</i>	Président		